



Rencontre du 16.11.20 avec Nathalie Rist et les députés proposant une loi

« VISANT A AMELIORER LE SYSTEME DE SANTE PAR LA SIMPLIFICATION ET LA CONFIANCE »

Objectif, ne rien changer ?

Une délégation de 8 membres du CIH¹ usagères, soignant.es médecins et paramédicales, a été auditionnée le 16/11 par Me RIST, et Vidal, Mrs Mesniers et Touraine, Député.es portant une proposition de Loi². Le CIH a lu avec attention le texte.

Le CIH a relevé la contradiction entre cette proposition de loi et le rapport Notat du Ségur ou les conclusions du rapport du CESE : absence d'article concernant la réforme de la gouvernance hospitalière attendue, maintien des pôles, services sans véritable équipe, absence d'ouvertures sur un fonctionnement démocratique où soignants et usagers auraient leur place avec un vrai projet d'équipe défini et mené au sein du service en toute confiance. Le texte propose au mieux une flexibilité d'organisation décidée par le conseil de surveillance, des fusions administratives d'établissements créant des « superdirecteurs » pouvant nommer les praticiens hospitaliers. Au final, ce texte ne propose rien qui apporterait du sens au travail des hospitaliers et pourrait créer l'indispensable choc d'attractivité pour le personnel non médical ou médical des hôpitaux publics.

Les commentaires du CIH n'ont pas trouvé d'écho. Aux propositions sur la gouvernance, les Député.es ont opposé les limites du cadre législatif. Ils ont affirmé la volonté de ne pas modifier la loi HPST de 2009 sur la gouvernance de l'hôpital public - gouvernance confiée à l'administration, affaiblissement de la commission médicale d'établissement, poursuite du fonctionnement pyramidal via la création des pôles. Les Député.es estiment que tenir compte de l'avis des usagers, soignants et médecins ne nécessite pas de démarches législatives. Le CIH a entendu que cette proposition de Loi n'avait pas pour objectif de changer la gouvernance, jugée satisfaisante. Les Député.es présent.es, soignant.es eux-mêmes et pour deux d'entre eux cheffe ou cadre de pôle, estiment que la solution tient «aux comportements des hommes » et que les pôles ne posent aucun problème (sic).

Pour le CIH, le titre du texte, « confiance et simplification », est contradictoire avec l'absence de changement envisagé. Il ne tient pas compte des conclusions du Ségur et encore moins de celles du CESE auquel plus de 60000 citoyens ont pourtant répondu. L'audition expresse sans prise en compte des remarques des soignants et usagers ne constitue pas une concertation. Elle se discute en pleine crise sanitaire dans un calendrier d'urgence. Les termes du texte ne permettent pas d'espérer une modification en profondeur du fonctionnement hospitalier. Le blocage complet de la discussion sur la gouvernance ne permet pas d'espérer le moindre changement.

En conséquence, **le CIH demande le retrait de cette proposition de loi inscrite au calendrier de l'Assemblée Nationale le 30 novembre.**

1 Laurence Bot Infirmière de Pratique Avancée Rennes, Marie Citrini Usagère Paris, Fabienne Eymard cadre de santé Marseille, Dr Hentgen médecin Versailles, Pr Christophe Marguet médecin Rouen, Florence Pinsard cadre de santé Pau, Stéphanie Tissier Usagère Aix, Pr Cecile Vigneau médecin Rennes

2 http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3470_proposition-loi